

Programme SSIAP 1 (Version 1 au 01^{er} avril 2020)

PUBLIC CONCERNE

Tout public souhaitant exercer la fonction d'agent de sécurité incendie.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Permettre au stagiaire d'acquérir les compétences nécessaires aux missions de prévention et d'intervention d'un agent de sécurité incendie en ERP et IGH.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Conformément à l'Arrêté du 2 mai 2005 modifié :

1. **Le feu et ses conséquences** : la combustion, le comportement au feu.
2. **La sécurité incendie** : principes de classement des établissements, les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie, desserte des bâtiments, cloisonnement, évacuation, désenfumage, éclairage de sécurité, moyens de secours.
3. **Les installations techniques** : installations électriques, ascenseurs et nacelles, installations fixes, colonnes sèches et humides, système de sécurité incendie.
4. **Le rôle et les missions des agents de sécurité incendie** : les services de sécurité, les consignes de sécurité et la main courante, les rondes de sécurité et la surveillance des travaux, la mise en œuvre des moyens d'extinction, l'appel et la réception des services publics de secours.
5. **Visites et mises en situation d'intervention.**

PRE-REQUIS D'ENTREE EN FORMATION

Evaluation de rédaction de main courante

Etre secouriste à l'entrée en formation (SST à jour de recyclage ou PSC1 de moins de 2 ans)

Aptitude médicale à suivre la formation (certificat médical conforme de moins de 3 mois)

MOYENS PEDAGOGIQUES

PC Sécurité entièrement équipé (SSI, système de vidéo surveillance, appareils émetteur récepteur,...)

Matériels d'extinction incendie (extincteurs, RIA, bac à feux, sprinklers...)

Mannequins d'entraînement secourisme

Mise à disposition d'une salle de formation équipée en vidéo-projection d'une superficie de 25m² minimum

METHODES PEDAGOGIQUES

Démarche : inductive et/ou déductive suivant le chapitre et les stagiaires.

Méthode : affirmative, interrogative, active et/ou démonstrative suivant le chapitre et les stagiaires.

Outils : face-à-face pédagogique, exposés didactiques et interactifs, échanges, vidéo projection, ...

CONDITIONS DE CERTIFICATION

L'examen SSIAP 1 se caractérise par :

- **Epreuve écrite** : QCM de 30 questions / Durée 30 minutes
- **Epreuve pratique** : Réalisation d'une ronde avec des anomalies et découverte d'un sinistre. / Durée 15 minutes

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique. Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve.

Lors de la 1^{re} présentation à l'examen, en cas d'ajournement à une ou aux deux épreuves, le candidat dispose d'un an à compter de cette date pour valider l'ensemble des épreuves. Après cette période, le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et doit suivre une nouvelle formation complète avant d'être représenté à un nouvel examen.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Nos intervenants sont tous qualifiés DUT HSE ou SSIAP3

DUREE DE LA FORMATION

67 heures de formation + examen - Formation par groupe de 12 personnes maximum

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Via le CPF : inscription via moncompteformation.gouv.fr

Via un AIF : Nous contacter pour saisie du devis sur Kairos- Délai de 15 jours minimum pour étude du dossier par Pôle Emploi

Formation continue via financement entreprises ou OPCO : Pas de délai spécifique

Financement personnel : Pas de délai spécifique

Accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap : NON (aptitude médicale voir pré-requis)

Adaptation de la formation : Néant (aptitude médicale voir pré-requis)